



Panier repas et licenciement économique

Par **logylog**, le **02/05/2014** à **16:47**

Bonjour, j'ai été embauché dans une entreprise de livraison express le 4 avril 2012 en tant que chauffeur livreur. Cette société est désormais en liquidation judiciaire j'ai donc été au RDV chez le mandataire et leur est demandé de régulariser mes paniers repas que je n'ai jamais touché depuis mon embauche. Le mandataire m'a dit de justifier ma demande sur papier et notifier pourquoi je n'avait rien demandé plus tôt à mon employeur. Une somme d'argent conséquente est en jeu (de 4000 à 5000 Euro). Comment rédiger ma lettre et l'argumenter au maximum pour être sur de ne pas m'asseoir sur cette somme d'argent ?

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **logylog**, le **02/05/2014** à **16:54**

Madame, Monsieur,

Je suis employé au sein de l'entreprise **** Transports depuis le 04 avril 2012 en qualité de chauffeur livreur.

En raison des conditions particulières d'organisation ou d'horaires de travail, je suis contraint de prendre mes repas à l'extérieur de ma société. Conformément à mon contrat de travail et à la convention collective, je devrais donc toucher une indemnité repas pour chaque jour de travail depuis mon entrée dans l'entreprise.

Pourtant, à ce jour, je n'ai reçu aucun paiement relatif à cette prime.

Aussi, je me vois dans l'obligation de vous demander de bien vouloir régulariser ma situation et vous serais reconnaissant(e) de procéder au paiement des indemnités repas dus depuis la date mentionnée ci-dessus.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Voici ma lettre de base que je compte fournir au mandataire j'aimerais l'argumenter un peu plus avec certains éléments comme article tant du code du travail etc.... Merci pour vos réponses et votre culture !!!

Par **P.M.**, le **02/05/2014** à **20:57**

Bonjour,

Ceci me semble suffire et est suffisamment explicite sans avoir de raison à fournir comme quoi vous ne demandez la régularisation que maintenant...

Si vous n'obteniez pas gain de cause, vous devriez saisir le Conseil de Prud'Hommes en assignant l'employeur, le mandataire judiciaire et l'AGS...

Par **logylog**, le **04/05/2014** à **17:10**

Bonjour ! Merci pour votre réponse ! Cela pourrait suffire seulement quand j'ai discuté avec le mandataire il m'a laissé sous entendre qu'on essayait de profiter de la situation pour empocher plus d'argent... Mais c'est un dû !!! C'est pour cela qu'il me faudrait des arguments valables des articles de loi etc....

Par **P.M.**, le **04/05/2014** à **20:51**

Bonjour,

Mais le mandataire judiciaire ne peut pas ignorer la législation et éventuellement les dispositions de la Convention Collective applicable dont vous pourriez lui rappeler au moins l'intitulé, d'ailleurs, il ne réfute pas le bien fondé de votre demande mais le moment à laquelle elle se produit, ce que vous ne pourrez plus changer maintenant...

Je ne pense pas que vous estimez vous-même que votre demande n'est pas valable puisque vous dites que c'est un dû, sinon, ce serait inutile de la faire...